Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	12/11/2024	**N° DP 059172 24 C0171**
Avis de dépôt affiché le	15/11/2024	**Référence cadastrale :** AC743
Dossier complété le	13/01/2025	
Par	ECO ENERGIE GREEN représentée par Monsieur EL KIHEL Abdessammad	
Demeurant	184 All. des Erables 93420 VILLEPINTE	
Pour	Isolation thermique des murs par l'extérieur d'une épaisseur de 15 cm d'épaisseur	
Sur un terrain sis	1 Rue Louis Busière, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

Article 2 : L'attention du demandeur est attirée sur le fait que si la pose de crépi sur le pignon côté garage augmente l'épaisseur du mur et que de ce fait il y a surplomb de la parcelle voisine (AC769), vous devez obtenir l'accord du propriétaire avant de commencer les travaux.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 21 JAN. 2025

Le Maire, Par délégation du Maire
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Jean-Pierre CHASSAULT
Adjoint au Maire

MAIRIE DE DENAIN (Nord)